



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

UN PLAN D'ACTION EST NÉCESSAIRE POUR LES LOCATAIRES

Lanaudière-le 24 avril 2020-Aujourd'hui est une journée très spéciale. Il s'agit de la journée des locataires. Actuellement, la situation locative au Québec est très grave. Avec un taux d'inoccupation autour de 1.8% au Québec, on peut confirmer qu'il y a présentement une crise du logement. Cela signifie qu'il n'y a pas assez de logements disponibles pour tous. Les plus vulnérables sont pénalisés dans leur recherche de logement et se font discriminer. Par malheur, une pandémie survient (COVID-19). Maintenant, des locataires qui n'ont pas renouvelé leur bail doivent relever tout un défi : celui de trouver un logement et de déménager durant cet état d'urgence sanitaire et de crise du logement.

Notre gouvernement peut agir. Il n'est pas encore trop tard pour mettre en place un plan d'action pour venir en aide aux locataires. Nous constatons que des locataires ayant différentes difficultés financières et ceux n'étant pas admissibles aux programmes d'aide du gouvernement fédéral, n'ont pas tous la chance d'avoir un propriétaire compréhensif. Certains propriétaires se font justice eux-mêmes, coupe l'électricité, change les serrures, font preuve de harcèlement, alors que ces agissements sont totalement illégaux. Des dédommagements importants peuvent être réclamés pour ce type de comportements.

Certains locataires qui avaient décidé de ne pas renouveler leur bail, aimeraient revenir sur leur décision, étant donné les difficultés à se trouver un autre logement, mais ce n'est pas toujours possible. Certains locataires ont de la difficulté à visiter des logements en raison des restrictions ou encore sont inquiets de recevoir une amende des policiers pour avoir obtenu l'aide d'amis pour déménager, alors qu'ils n'ont pas les ressources financières pour payer des déménageurs professionnels.

Pour toutes ces raisons, Action-Logement Lanaudière appuie les revendications du Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ) qui consiste à mettre en place un plan d'action pour venir en aide aux locataires. En voici les éléments :

Un fonds d'aide pour le paiement des loyers et en l'absence d'un tel fonds, l'annulation du paiement des loyers et des hypothèques pour le mois de mai;

Qu'aucune éviction de locataires, imputables au non-paiement ou au retard de paiement des mois d'avril, de mai et de tous les autres mois concernés par la crise sanitaire, ne soit permise;

La prolongation du moratoire sur les expulsions de locataires au-delà de l'état d'urgence sanitaire;

Le prolongement des baux au-delà du 1er juillet;

Un assouplissement des règles concernant le renouvellement des baux;

Un assouplissement des règles pour les déménagements afin que les locataires qui ne peuvent pas retenir les services d'une compagnie de déménagement puissent demander de l'aide de leurs proches tout en respectant les mesures d'hygiène telles qu'édictées par la Santé publique; Des mesures d'aide pour assurer du relogement temporaire et des services d'entreposage pour les personnes qui n'arrivent pas à se trouver de logement étant donné les circonstances actuelles.

Tous les comités logements, partout au Québec, envoie actuellement des lettres à la ministre de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, afin de lui indiquer nos différentes demandes pour mettre en place ce plan d'action sans plus tarder. Nous espérons que le gouvernement répondra positivement à ces demandes pour les locataires du Québec, qui comptent sur lui.

Pour terminer, on indique que de rester chez nous c'est sécuritaire, mais pour les locataires vivant dans des logements insalubres et impropres à l'habitation, non entretenus par le propriétaire (moisissures, rats, coquerelles, punaises de lit), rester chez soi peut s'avérer dangereux pour la santé et la sécurité.

Nous aimerions dire que « ça va bien aller » pour les locataires au Québec, mais pour cela, il faut que le gouvernement agisse sans plus tarder.

Amélie Pelland, coordonnatrice
144, rue Saint-Joseph, local 213
Joliette (Québec) J6E 5C4
450-394-1778, poste 2